

Réunion n°16 : jeudi 18 novembre 2021 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Stéphane Gonthier, pouvoir à Jacques Pochon.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 octobre 2021 à l'unanimité (14)

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Arrivée de Guillaume Tattu.

Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain bâti situé route de Saint Donat, cadastré A731. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (15).

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant un terrain à bâtir situé impasse de l'Orée du bois, cadastré A778 et A790. Ce terrain est situé en zone U.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption à l'unanimité (15).

Séjour des enfants de l'école de Bren à Lux La Croix Haute :

Suite au reversement exceptionnel de l'association Cantine Garderie dissoute, il est proposé une aide supplémentaire. Il est réaffirmé qu'à l'avenir, les 3 communes constitutives du RPI sont prêtes à organiser un dispositif d'épargne afin d'anticiper le financement de ces gros projets (17.000€ pour ce séjour). Exemple : versement de 51€ par an au lieu de 71€ pendant 3 ans pour les enfants de l'école de Bren, la somme de 20€ multipliée par le nombre d'enfants est mise de côté dans le budget des communes pour être mise à disposition 3 ans après. Le conseil est informé que l'inspection académique a demandé à l'école de réduire le montant de la participation des parents.

Après débat, à l'unanimité (15), le conseil municipal donne son accord pour une subvention exceptionnelle de 500€ pour ce projet, il se prononce favorablement pour étudier la mise en place d'un dispositif d'épargne des communes pour ce type de projet, en réduction du versement de 71€ par enfant, il souhaite l'engagement des 3 écoles en ce sens.

Aide SDED pour l'isolation des combles de l'ancienne Mairie et d'une partie de la nouvelle mairie :

Lors de sa visite, le 27 octobre, le conseiller énergie du SDED a suggéré à la commune d'adhérer au service d'aide aux communes pour l'année 2021 (0.20€ par le nombre d'habitant 733), afin de bénéficier de subventions complémentaires pour l'isolation des combles de l'ancienne et de la nouvelle mairie. Nous pourrions ainsi obtenir de 810.30€ à 1333.80€ en plus (30% du coût maxi s'ajoutant aux aides du département, car limitation des aides publiques à 80%). La variation de l'aide potentielle est liée aux modalités de prise en compte (uniquement isolant, ou isolant et travaux annexes). Cela est conditionné par un début d'exécution au plus tôt en 2022. Or, l'entreprise traitante Gibert a prévu de faire les travaux en janvier 2022.

A l'unanimité (15), accord du conseil municipal pour l'adhésion au service d'aide du SDED au titre de l'année 2021 et pour solliciter la subvention de 30%.

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil d'agglomération du 3 novembre 2021 : Ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE : Ressources Humaines - Tableau des effectifs, Convention « Petite ville de demain », Désignation d'un délégué au Syndicat Mixte du SCOT, Commissions d'appel d'offres et DSP – Titularisation d'un suppléant. FINANCES – MOYENS GENERAUX : Mise en place des provisions réglementaires, Décisions modificatives. TOURISME : Appel à manifestation d'intérêt, département de l'Ardèche boucle cycliste d'intérêt touristique. RIVIERES – GEMAPI : Solde de l'Entente du Bassin Versant du Doux, Rapport d'activité 2020 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Marché de maîtrise d'œuvre RD473 Margès, ZA des Fleurons à Mercuroil-Veaunes - Avenant Linkcity, ZA des Vinays - Avenant OSTERNAUD, Extension ZA de Champagne – Maîtrise d'œuvre – Lancement de la consultation. EAU ASSAINISSEMENT : Avenant du contrat de DSP pour l'exploitation du service public d'assainissement d'Erôme. AMENAGEMENT ET HABITAT : EPORA - Convention de veille foncière à Margès. POINTS NON SOUMIS A DELIBERATION : Enfance jeunesse – ALSH – Bilan de l'été 2021.

Cimetière : reprise des tombes abandonnées :

La procédure démarrée en 2018 est arrivée à son terme le 5 novembre 2021. Il va être procédé au constat définitif d'abandon des tombes (4 concessions). Un arrêté de reprise sera pris par le Maire. Le retrait des objets funéraires et des ossements sera effectué ensuite. La réglementation prévoit le dépôt des ossements dans un ossuaire ou leurs crémations. Un devis va être sollicité auprès d'une entreprise de travaux funéraires à cet effet.

Auvents de la salle des fêtes :

Compte rendu de la commission bâtiment. Présentation de 2 projets et des devis de réalisation. Réflexion à poursuivre lors d'une nouvelle réunion de la commission.

Association Cantine Garderie :

L'association s'est réunie en Assemblée Générale extraordinaire le 25 octobre pour prononcer sa dissolution et décider de la distribution des fonds restants, à part égale à chaque commune soit 2860.42€. 4.790€ d'impayés constatés définitivement. Distribution des actifs matériels de l'association (ordinateur, imprimante, téléphone, papeterie). Remerciement aux bénévoles qui se sont succédés pour gérer les comptes de la cantine et de la garderie dont Mme Marcel, la dernière Présidente.

Restauration de l'église :

Compte rendu réunion avec M. Amette
Calage définitif du projet avec ajout de la porte de secours sacristie, du renversement de l'ouverture de la porte d'entrée et de la rénovation du mur du cimetière côté Eglise. Des économies seront trouvées par ailleurs. Les travaux chiffrés en option dans l'avant-projet restent en option pour la consultation. Questionnement sur le traitement des charpentes : après vérification, il n'y a pas eu de traitement lors du changement de la couverture dans les années 1990. Le cahier des charges de la consultation sera soumis au conseil municipal en fin d'année. M. Amette propose des visites du chantier pour les jeunes (promotion des métiers du BTP). Déménagement du mobilier : Inventaire prévu le mercredi 24 novembre à 15h.

Déploiement de la fibre : point sur les travaux.

Commission journal : compte rendu réunion 4 novembre. Présentation des projets de restauration de l'église et de rénovation de la voirie village. Prochaine réunion, le 22 novembre.

Déclaration Préalable : abris relevant des DP

A l'identique des décisions de retrait de l'instruction des DP « murs de clôture, ravalements, panneaux photovoltaïques et solaires et toiture » de la gestion par le service urbanisme d'Arche Agglo, il est envisagé de retirer les abris relevant des DP (petites dimensions) : abri voiture, abri jardin, petit auvent, petit hangar... Il est décidé de poursuivre la réflexion en commission urbanisme.

Urbanisme : Commission urbanisme du 8 novembre.

Demande : Permis de Construire PC de M. Bouis Mathieu et de Mme Vernet Mélissa pour la construction d'une maison lot n°6 au lotissement l'Orée du bois. Déclaration Préalable DP Gibelin Emilie, Berva Guillaume, pour l'édification d'un mur de clôture autour de leur maison lot n°11 au lotissement les Veaunes. DP de M. et Mme Jonathan Dextrait pour la réfection d'une toiture, rue du puits. DP de M. et Mme Castelot pour la régularisation de la présence d'une piscine, chemin des brians. DP de M. Jean Philippe Couloud pour la construction d'une piscine, chemin de Thiolattes.

Accord :

Divers :

Informations Dancing.

Inventaire mobilier église avant travaux : mercredi 24 novembre 15h.

Réunion commission cantine le mercredi 24 novembre à 18h.

Suite à la démission de l'agent technique communal, réunion de la commission des personnels pour gestion du recrutement du remplaçant, le mardi 30 novembre à 20h.

Comité Espace Naturel Sensible Etang, mercredi 1^{er} décembre à 9h.

Réunion SAG réduction prélèvements eau 2 décembre à 9h.

Rendez-vous Département, travaux traverse de village, jeudi 9 décembre à 16h.

Vœux conseil municipal samedi 8 janvier à 18h, à la salle des fêtes.